

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

**OBJET :**

**Adhésion à l'association Energies Citoyennes  
Dombes Saône Côtière**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

\*\*\*\*\*

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 19 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf  
juillet, à 19H30, le Conseil Municipal  
légalement convoqué s'est réuni en session  
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

Christine FRANÇOIS, Maire

Etaient présents : BOURGEOIS Rosaria, BRIERE Matthieu, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANCOIS Christine, GARCIA Nathalie, GIRARD Jean-Yves, LARIVE Bruno, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphael, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, VERDENET Clotilde

Pouvoir : DELACOURT Marc donne pouvoir à VERDENET Clotilde, GAROUTTE Agnès donne pouvoir à FRANCOIS Christine, GRUFFAT Henri donne pouvoir à GIRARD Jean-Yves, HERVIS Jean-Pierre donne pouvoir à GARCIA Nathalie, TONDU Mathieu donne pouvoir à BOURGEOIS Rose

Etaient absents : FLACEAU Chloé, JULLIEN Valérie

Secrétaire de Séance : Jean-Yves GIRARD

*Date de convocation du Conseil : 13 juillet 2022*

*Nombre de conseillers :*

*En exercice : 23*

*Présents :*

*Pouvoir :*

Il est exposé que l'association locale Energies Citoyennes Dombes Saône Côtière (ECDSC) a été créée au printemps 2021 et déclarée en Préfecture de l'Ain au mois de juin (publication au JO du 21 juin 2021). Les documents ont été transmis aux conseillers municipaux.

Les objectifs principaux d'ECDSC sont l'action en faveur de la sobriété énergétique et celle en faveur du développement des énergies renouvelables grâce à une mobilisation des citoyens du territoire.

Concernant la sobriété, l'association peut apporter son concours aux communes en créant ou participant à des événements, en organisant des réunions avec les habitants, en effectuant des interventions pédagogiques...

En matière de développement des énergies renouvelables, l'association œuvre depuis plus d'un an à la mise en place d'une société de production (en cours de montage), sous la forme d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), dont le nom est Coop'Ain Energie. Son objet est notamment d'équiper des toitures de bâtiments publics mises à disposition par les communes ou intercommunalités pour produire de l'énergie solaire photovoltaïque (installation de panneaux), et participer ainsi à la transition écologique et énergétique du territoire. Ces investissements se feront avec le concours des habitants (prises de participation au capital).

Toutes les personnes morales et personnes physiques peuvent adhérer à l'association Energies Citoyennes Dombes Saône Côtère mais également prendre des parts au capital de la SCIC Coop'Ain Energie (une fois celle-ci enregistrée par le tribunal de commerce).  
La cotisation annuelle pour 2022 à l'association ECDSC est de 80 euros.

Vu les statuts de l'association Energies Citoyennes Dombes Saône Côtère,  
Considérant la volonté de la commune d'agir dans le domaine de la transition écologique et énergétique et l'intérêt d'un partenariat avec l'association ECDSC,  
Considérant l'intérêt de mobiliser les habitants de la commune autour des objectifs de sobriété énergétique et de production d'énergies renouvelables dans un contexte de hausse des prix de l'énergie et de mobilisation en faveur du climat,  
Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à l'association Energies Citoyennes Dombes Saône Côtère.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A 15 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION :**

- Décide d'adhérer à l'association Energies Citoyennes Dombes Saône Côtère
- Accepte le paiement de la cotisation annuelle de 80 euros
- Mandate Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires
- Désigne Mme pour représenter la commune dans les instances de l'association.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 20/07/2022.

La Maire

Christine FRANÇOIS.



Transmission à la Préfecture le :  
Réception par la Préfecture le :